



# COMITÉ DE PROJET

PETITE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE (PCH)  
ET PASSE À POISSONS (PÀP) DE DONZÈRE

Donzère le 30/06/2025



# CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU COMITÉ DE PROJET

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

## Les acteurs à inviter

- Les porteurs de projet.
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation.
- Un représentant de l'intercommunalité.
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressées.

## Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement ou sur l'aménagement du territoire.
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation.
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou envisagés en vue de sa desserte.
- Les options de raccordement au réseau électrique.

# POURQUOI UNE PCH ET UNE PàP A DONZERE?

## Un projet inscrit dans la loi du 28 février 2022

Cette loi, actant la prolongation de la concession du Rhône à CNR jusqu'en 2041, définit un programme de travaux dont la construction de 6 PCH équipées de PàP. L'une d'entre elle est prévue sur votre territoire au droit du barrage existant de Donzère.

## Ce projet est aussi une déclinaison des ambitions de la CNR par :

- La contribution à la transition énergétique des territoires et plus généralement au niveau du pays par une augmentation de la production hydroélectrique sur le Rhône.
- L'amélioration de la biodiversité sur le Rhône et sur les territoires par la construction d'une passe à poissons



# LES ACTEURS DU PROJET

**CNR en maître d'ouvrage dont l'expérience de 90 ans en construction d'ouvrages hydrauliques est reconnue au niveau Français et à l'international (Vietnam, Panama etc.). Par exemple**

- 19 barrages, 19 centrales hydroélectriques du Léman à la Méditerranée
- 8 PCH en vallée du Rhône soit 300 GWh/an correspondant à la consommation électrique de 130 000 habitants

**Une forte préoccupation environnementale**

- 62 passes à poissons
- Restauration de lônes





# LA PCH ET PAP DE DONZÈRE : LOCALISATION ET IMPLANTATION



## Réglementation

Obligation d'implanter l'ouvrage au plus près de l'aval du barrage de Donzère.

## Implantation en rive droite impossible

- Espace disponible insuffisant qui ne permet pas l'implantation des ouvrages de la PCH (peu ou pas de domaine foncier concédé(CNR via Etat) disponible)
- Impact important sur le tracé de la Via Rhôna.
- Grosses contraintes géotechniques (présence de rocher fracturé)
- Importants travaux dans le Vieux Rhône en aval des vannes du barrage N°1 et N°2 avec contraintes importantes sur le fonctionnement du barrage.

## Implantation en rive gauche choisie

- Répond à la réglementation.
- Pas de risques sur la sûreté hydraulique (pas d'impact sur le fonctionnement du barrage)
- Foncier domaine concédé disponible.
- Absence d'impact sur la Via Rhôna.

# CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

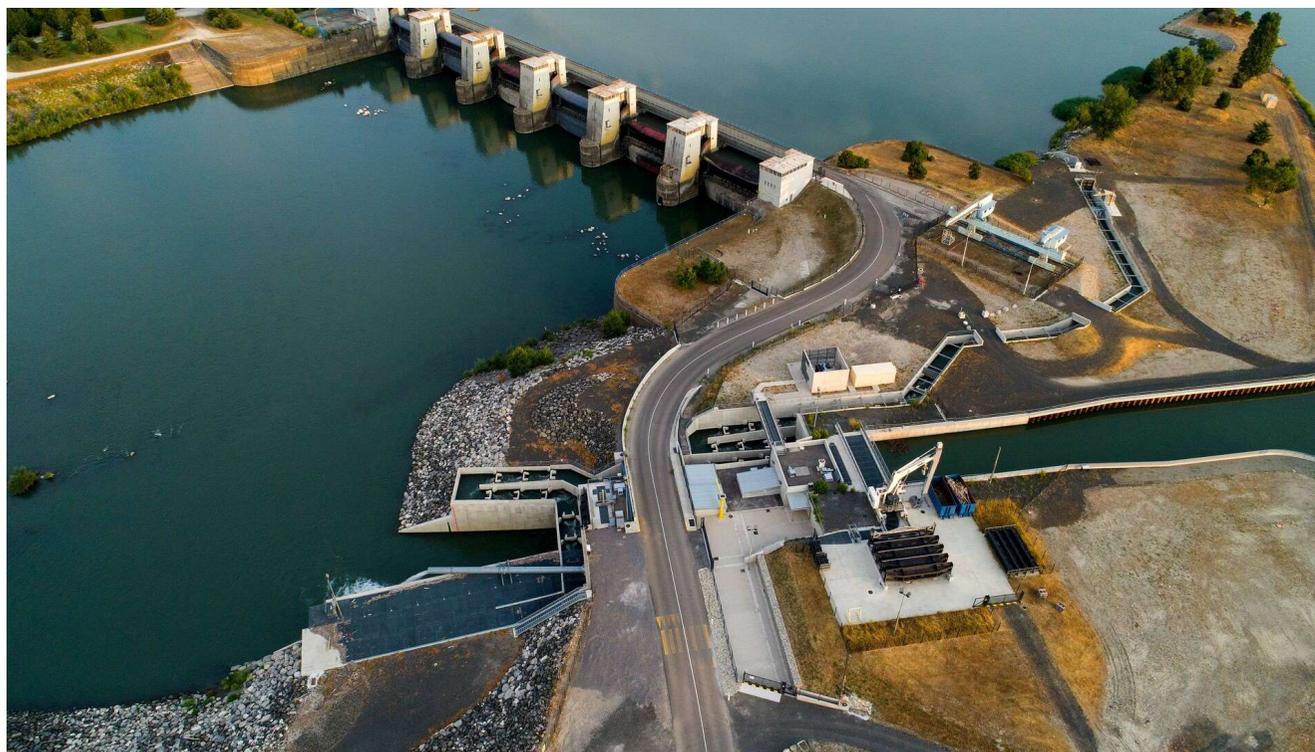
## La PCH

- Production électrique annuelle : 44 GW heure soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 20 000 habitants, soit presque la moitié de la population de Montélimar (source INSEE et ORE 2024)
- Puissance électrique installée : 7.5 MW

**La PàP** : 55 bassins pour franchir 8.50 m de  
Dénivelé pour les espèces de poissons du Rhône

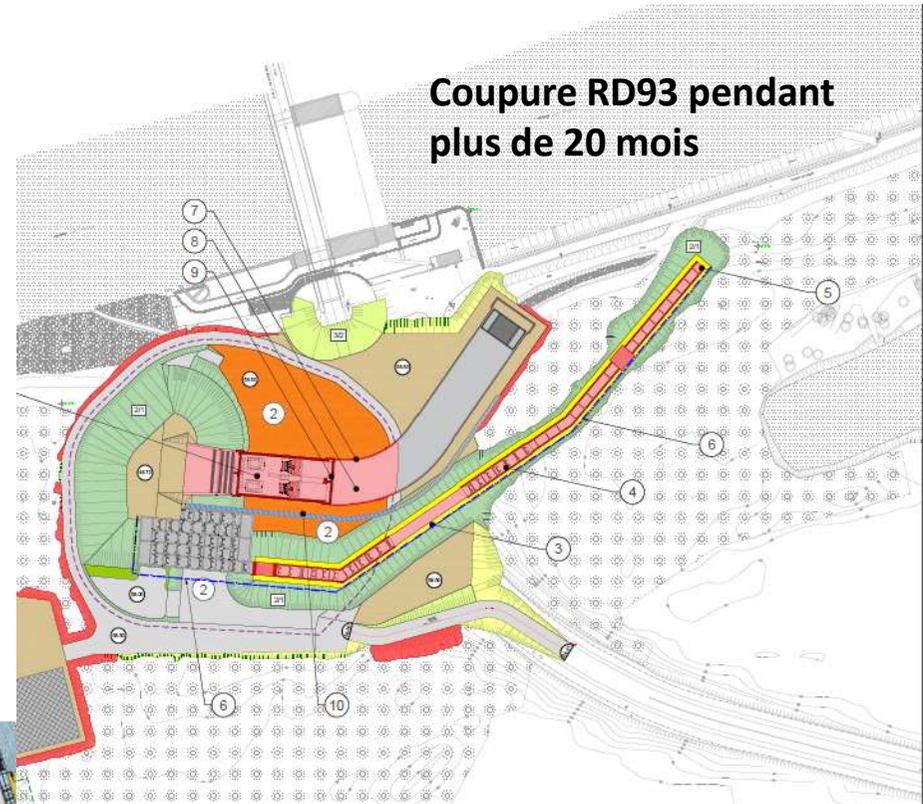
**Planning des travaux** : octobre 2026- 2032

**Budget estimatif** : 52 M€ HT

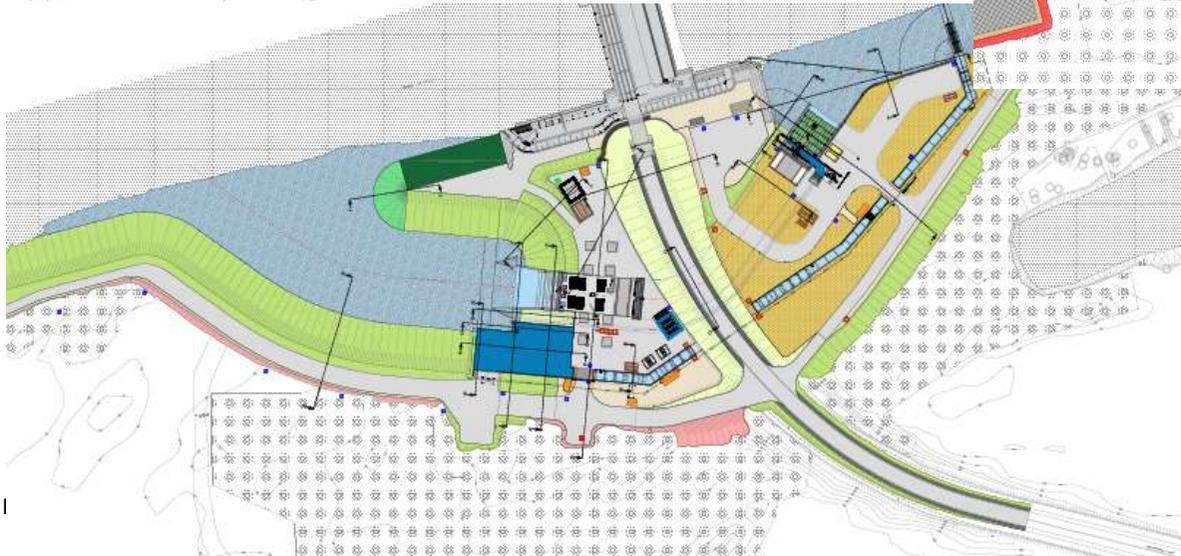




# LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

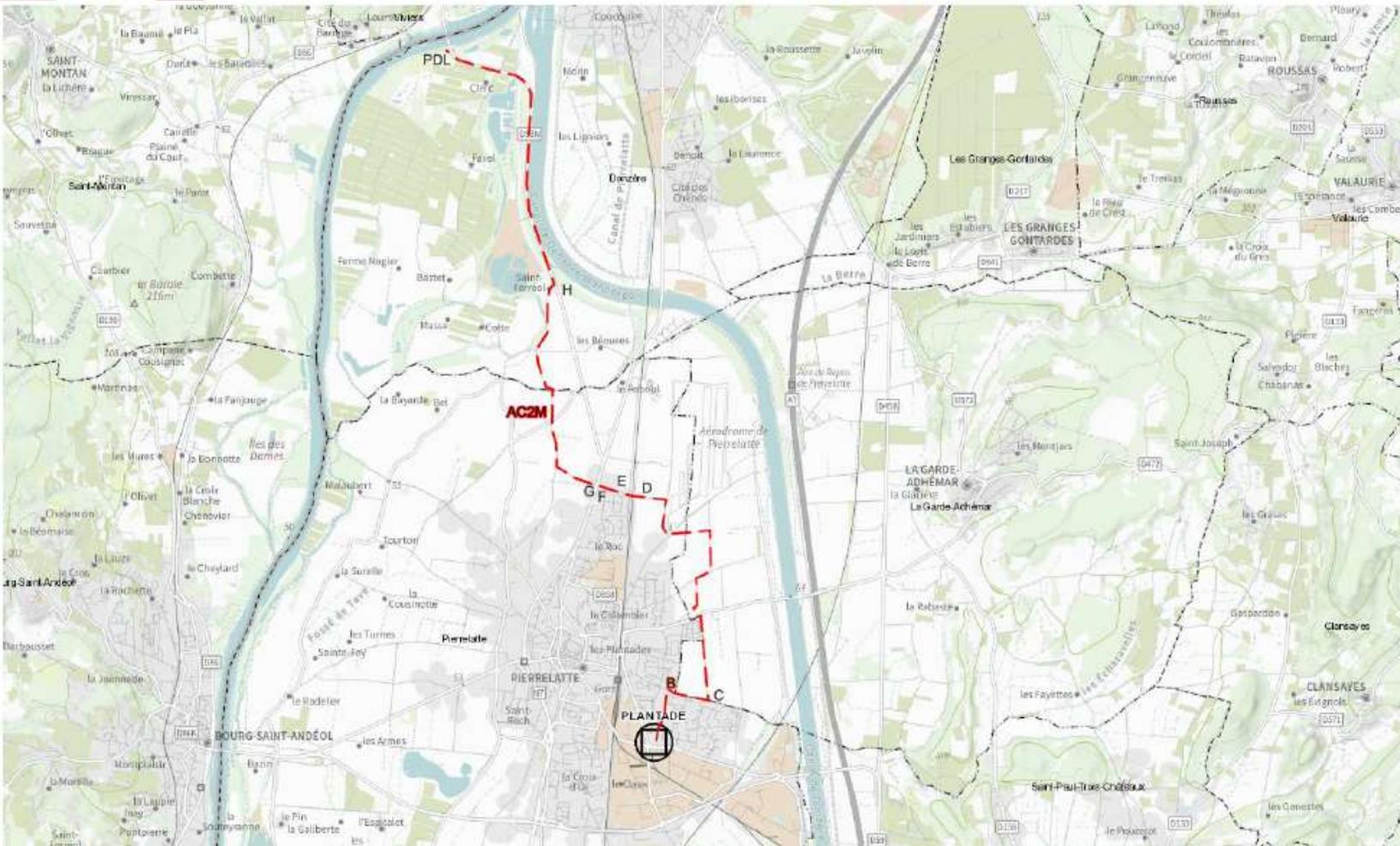


Coupure RD93 pendant plus de 20 mois





# INJECTION DE L'ÉNERGIE SUR LE RÉSEAU ENEDIS



Raccordement de la PCH au poste électrique ENEDIS des Plantades (Pierrelatte) via un câble souterrain de longueur 10.4 km

# LES BÉNÉFICES DU PROJET

## Pour la production d'énergie

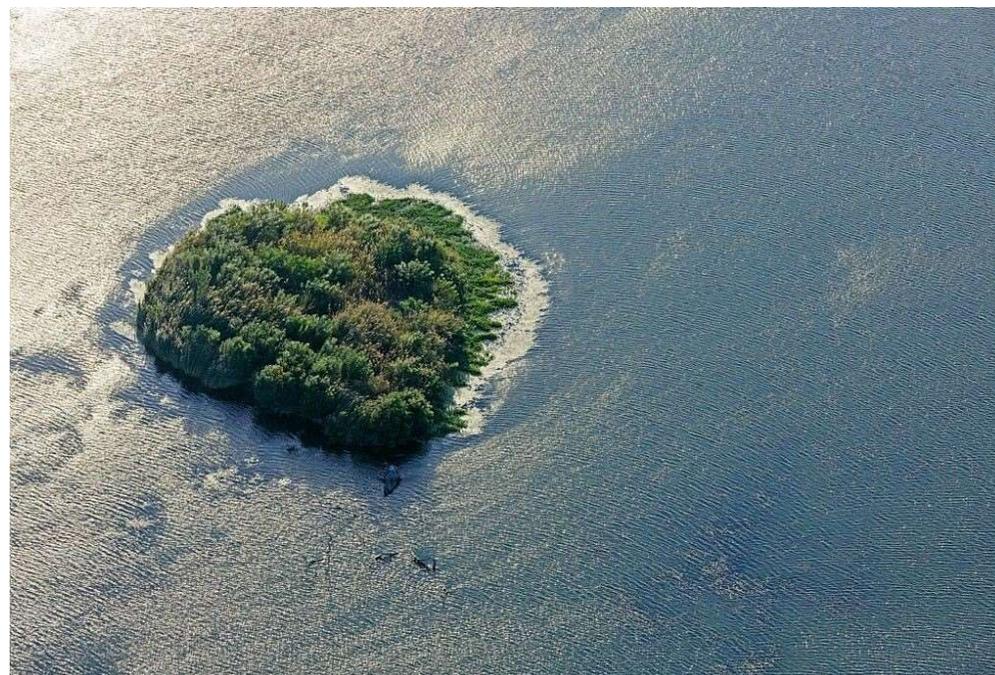
- Production d'une électricité d'origine hydraulique, renouvelable et décarbonée couvrant presque la moitié des besoins de la ville de Montélimar
- Confortement de la place de territoire à énergie positive
- Une contribution à l'atteinte des objectifs de la France en matière de transition énergétique

## Pour le Rhône et l'environnement

- Rétablissement de la continuité piscicole
- Meilleure santé de tout l'écosystème aquatique notamment les espèces piscivores (oiseaux, loutres, insectes...)

## Pour l'économie du territoire

- Au titre de la fiscalité : environ 150 000 €/an
- Dynamisation du secteur économique de la pêche



# LES IMPACTS MAITRISES DU PROJET

CNR grâce à son expérience de concessionnaire sur le Rhône a étudié son projet pour minimiser ses impacts

- Sur la circulation routière avec maintien de la circulation pendant la phase des travaux via la construction d'une déviation double voie limitée à 30 km/heure et minimisation des durées d'alternat nécessaires aux basculements de circulation sur la déviation puis sur la RD93. La déviation sera opérationnelle environ 20 mois pour un coût de 2.50 M€ et une durée de travaux de construction allongée de 9 mois.
- Sur la biodiversité : conception du projet pour minimiser les impacts sur les espèces protégées
- Sur les riverains : ambiance sonore pendant la phase travaux conformes aux exigences réglementaires
- Sur le paysage : Minimisation des volumes des excédents de déblais de la construction pour limiter l'emprise sur la réserve nationale de chasse



# INFORMATIONS CONSULTABLES

Site d'information <https://pch-donzere.fr/>

*L'énergie au cœur des territoires*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



[cnr.tm.fr](http://cnr.tm.fr)

